

<http://acquigny-eco.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article197>

Les classes 6 et 7 vont à la piscine

- Piscine -



Date de mise en ligne : vendredi 6 septembre 2019

Date de parution : 20 septembre 2019

Copyright © École d'Acquigny - Tous droits réservés

Les classes 6 et 7 vont à la piscine

Grâce à un financement municipal, tous les élèves d'élémentaire bénéficieront de séances hebdomadaire de natation, cette année.

Ainsi, les C.E. 2, C.M. 1 et C.M. 2 des classes 6 et 7 iront à la piscine de Louviers, du **vendredi 20 septembre, de 15 h 10 à 15 h 50, jusqu'au vendredi 12 décembre** inclus.

A partir, du **jeudi 20 décembre jusqu'au jeudi 28 mars}, de 15 h 10 à 15 h 50, ce sera au tour des C.P., des C.E. 1 et des C.E. 2 des classes 3, 4 et 5, de profiter de séances de natation.**

Les trajets se feront en car jusqu'au centre Caséo.

Il sera fait appel à des parents volontaires pour accompagner lors des trajets, pour apporter une aide dans les vestiaires et pour accompagner éventuellement un élève aux toilettes lors de la séance.

La natation fait partie intégrante de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école. Elle figure dans les programmes scolaires (circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011).

Elle permet : -la diminution des risques de noyade

-un développement harmonieux de la cage thoracique

-une meilleure résistance aux maladies courantes (rhumes, grippe)

-une meilleure coordination et un meilleur équilibre général (appétit, sommeil).

L'enfant devra apporter pour ces séances :

-un maillot

-un bonnet

-une serviette de bain

-un savon ou gel-douche

-éventuellement une paire de lunettes

Il est conseillé de l'habiller d'un survêtement afin de lui faciliter le rhabillage.

Les séances seront animées par les enseignants et par les maîtres nageurs.

Votre enfant progressera d'autant plus que vous lui montrerez votre intérêt et lui prodiguerez vos encouragements.

Quelques contre-indications existent (cas très peu nombreux) : problèmes respiratoires, cardio- vasculaires, maladie de peau.

Si, exceptionnellement, votre enfant se trouve dans ce cas, prévenez son maître et joignez un certificat médical (OBLIGATOIRE).

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à vous adresser à l'enseignant(e) de votre enfant.